

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2006)
Heft: 207-208

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

VOTATIONS

● À l'avenir, 100 000 citoyens pourront réclamer un projet de niveau législatif et non plus seulement constitutionnel, via l'initiative populaire générale. Le Conseil fédéral a présenté au Parlement son projet d'application de ce nouvel instrument, accepté en votation par le peuple en 2003. L'Assemblée fédérale ne pourra opposer de contre-projet à une initiative de niveau législatif que si elle a approuvé le principe de cette initiative. Dans ce cas-là, une votation populaire aura forcément lieu et seule la majorité du peuple sera requise. Si le Parlement approuve l'initiative sans contre-projet, le projet élaboré par les Chambres sera soumis au référendum facultatif. Si le projet rédigé sur la base de l'initiative est de niveau constitutionnel, une votation populaire sera de toute façon organisée avec double majorité des cantons et du peuple.

● Les Suisses se prononceront le 26 novembre sur le milliard de cohésion, les nouvelles mesures contre le hooliganisme et les allocations familiales. ● Les Suisses ont voté à une très large majorité en faveur d'un durcissement de l'immigration et du droit d'asile. La révision de la loi sur l'asile a obtenu 67,8 % des suffrages, alors que la nouvelle loi sur les étrangers a été acceptée par 68 % des votants. Tous les cantons les ont approuvées. En Suisse romande, les scores sont moins nets. Quatre ans après le rejet d'un cheveu de l'initiative de l'UDC « contre les abus dans le droit d'asile », un petit peu moins d'1,6 million de Suisses ont approuvé la nouvelle loi largement inspirée par ce parti et soutenue par la majorité du PDC et du PRD. Le camp bourgeois estimait que ce texte réussit à concilier répression et tradition humanitaire. Près de 761 000 citoyens ont suivi la gauche, les Églises et diverses organisations qui critiquaient cette analyse. Les opposants s'inquiétaient notamment du tour de vis donné en matière de papiers d'identité, de la suppression de l'aide sociale pour tous les requérants déboutés ainsi que du doublement de la durée des

mesures de contrainte en vue du renvoi. La palme du oui revient à Schwytz, avec 80,1 % d'avis favorables, tandis que Genève ferme la marche avec 51,3 % de oui. Quant à la nouvelle loi sur les étrangers qui ancre le principe de la priorité des ressortissants européens en matière d'immigration, elle a obtenu le soutien de près d'1,602 million de votants, alors que 755 231 Suisses ont rejeté le projet défendu par le Conseil fédéral, la droite et les milieux économiques.

PÉTITIONS

● La pétition de l'Association suisse des transporteurs routiers (ASTAG) contre l'augmentation de la redevance poids lourds (RPLP) a récolté 151 859 signatures. Elle a été remise au Département fédéral des transports (DETEC).

INTÉRIEUR

● Tous les habitants du pays seront dotés d'un nouveau numéro AVS dès 2008 et les registres officiels des personnes seront harmonisés. Le Conseil des États a bouclé le dossier en éliminant les divergences mineures qui subsistaient. Ces révisions de la loi visent à mettre de l'ordre dans les quelque 2 800 registres fédéraux, cantonaux et communaux. L'harmonisation ambitionnée suppose l'introduction d'un numéro d'assurance sociale qui remplacera le numéro AVS en vigueur. Le nouvel indicateur, entièrement anonyme, comprendra une série de treize chiffres (onze aujourd'hui) et sera réservé aux domaines des assurances

sociales, des impôts et de la formation. D'autres secteurs comme les poursuites pénales ne pourront pas y recourir.

● Le Conseil national a refusé de tailler dans le programme d'aide fédérale à la création de crèches. Par 96 voix contre 89, le crédit de 200 millions a été maintenu pour les quatre prochaines années. Le Conseil des États doit maintenant se prononcer.

● La révision de la loi sur la caisse fédérale de pension PUBLICA a du plomb dans l'aile. Pour des raisons opposées, la gauche et l'UDC l'ont sabordée en disant non lors du vote d'ensemble au Conseil national. Le projet a échoué par 93 voix contre 66. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

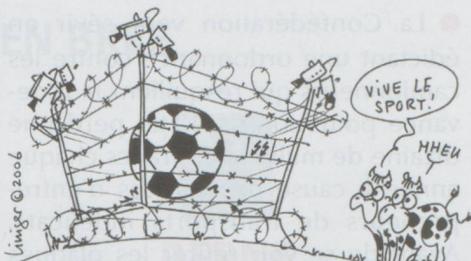
● Les apprentis et les jeunes travailleurs pourront à l'avenir travailler la nuit et le dimanche dès 18 ans, contre 20 ans actuellement. Après le Conseil des États, le National a approuvé par 100 voix contre 72 de réduire l'âge de protection dans la loi sur le travail. La gauche a plaidé en vain pour le *statu quo*. Pour le camp bourgeois, l'abaissement de l'âge de protection offre aux jeunes la possibilité de travailler comme des adultes et donc d'être plus concurrentiels. De plus, les étudiants pourront travailler le soir ou le week-end pour financer leurs études.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

● La justice militaire ne sera pas supprimée. Par 99 voix contre 54, le Conseil national a refusé de donner suite à une initiative parlementaire de Josef Lang (Verts/ZG) réclamant que ces tâches soient à l'avenir transférées à la justice civile. Seule la gauche a soutenu ce projet.

● Après deux refus successifs, le Conseil des États s'est finalement rallié au Conseil national et a voté la rallonge de 10,5 millions de francs pour les dépenses de sécurité des quatre villes (Genève, Bâle, Berne et Zurich) qui accueilleront des matchs de l'Eurofoot 2008. Ainsi, l'engagement de la Confédération pour la





EUROFOOT 2008 : 10,5 MILLIONS POUR LA SÉCURITÉ DE 4 VILLES !

manifestation sera de 82,5 millions au maximum. Le ministre de la Défense et des sports Samuel Schmid a assuré que les villes hôtes devront prouver et justifier leurs dépenses de sécurité.

● L'armée n'est pas faite pour protéger des ambassades. Le Conseil national a accepté à l'unanimité une motion de sa commission de la politique de sécurité proposant de retirer, au moins partiellement, cette tâche aux soldats. Il incombe à la police civile de prendre la relève.



AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● Le Conseil fédéral doit approfondir les relations économiques de la Suisse avec les États-Unis. Après le National, le Conseil des États a approuvé tacitement une motion en ce sens déposée par Peter Briner (PRD/SH).

● La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a signé trois accords bilatéraux avec l'Algérie au terme d'une visite officielle dans la capitale maghrébine. Le premier accord, sur la circulation des personnes, règle les modalités de reprise des ressortis-

sants algériens et contribue à prévenir les migrations illégales. L'accord d'entraide judiciaire en matière pénale favorise la lutte contre le crime organisé, la corruption, le trafic de drogue et d'armes ainsi que la traite d'êtres humains. Enfin, le dernier accord vise à éviter les doubles impositions.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Les jeunes délinquants doivent être placés dans des institutions appropriées. Un séjour prolongé en prison n'est pas admissible, a rappelé le Tribunal fédéral (TF) qui a accepté le recours d'un jeune homme incarcéré depuis des mois dans une geôle saint-galloise. Âgé aujourd'hui de 20 ans, ce délinquant avait d'abord été placé dans une maison d'éducation pour toute une série de délits commis en 2001, alors qu'il était mineur. En raison de son comportement violent, il avait été placé sans succès dans d'autres institutions avant d'être enfermé dans une prison saint-galloise. Le TF relève que le placement dans une prison pour adultes n'est autorisé dans un tel cas que pour une période transitoire. L'admission du recours ne signifie pas pour autant une mise en liberté du jeune homme.

ENVIRONNEMENT

● La Suisse s'éloigne toujours plus des objectifs de Kyoto en matière d'émissions de gaz à effets de serre. En 2004, ces dernières ont été en légère hausse, dépassant même les taux de 1990 de 0,4 %. Cette évolution est due à l'augmentation des capacités des raffineries et des producteurs de ciment, ainsi qu'aux transports et à l'incinération des déchets, a annoncé l'Office fédéral de l'environnement. Selon le protocole de Kyoto ratifié en 1997, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effets de serre de 8 % par rapport à 1990. Le centime climatique sur les carburants et l'introduction d'une taxe sur le CO₂ sur les combustibles devraient permettre la concrétisation de cet objectif.

● L'Entente suisse pour une politique énergétique raisonnable (ESPER/AVES) réclame la construction de trois nouvelles centrales nucléaires en remplacement des centrales existantes. Le peuple suisse devrait se prononcer sur cette question d'ici 2012. L'association critique par ailleurs la politique menée par le département de Moritz Leuenberger.

ÉCONOMIE

● Les experts de la commission des normes du Bureau international du travail (BIT) ont enjoint aux autorités suisses de répondre aux critiques de l'Union syndicale suisse (USS) sur l'application dans la pratique de la Convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ratifiée en 1999. La commission a en outre regretté que la Suisse n'ait pas répondu, depuis 2004, à de précédentes critiques de l'USS.

● La situation économique et démographique des régions de montagne s'est sensiblement améliorée entre 2000 et 2005 selon une analyse du Groupement suisse pour les régions de montagne. La population de ces régions a ainsi globalement augmenté de 0,5 %. Leur croissance reste néanmoins inférieure à la moyenne suisse qui s'élève à 0,8 %.



TRANSPORTS

● Des économies seront faites sur le chantier du tunnel de base du Ceneri, a promis Moritz Leuenberger devant le Conseil national. Mais pas question de remettre en cause la sécurité sur ce tronçon des Nouvelles liaisons ferroviaires alpi-

Nouvelles fédérales

nes (NLFA) et notamment d'abandonner le projet à deux tubes. Des économies supérieures à 30 millions sont possibles. Les coûts finaux des NLFA restent estimés à 16,4 milliards de francs.

● Le Conseil des États vole au secours des chemins de fer privés. Il a décidé de gonfler leur enveloppe à 800 millions de francs pour la période de 2007 à 2010. Quant aux CFF, ils devraient recevoir comme prévu 5,88 milliards pour la même période. Le National doit encore se prononcer.

JUSTICE ET POLICE

● Les consommateurs de pornographie enfantine sur Internet ne doivent plus passer entre les mailles du filet. Le Conseil des États a approuvé par 20 voix sans opposition une motion de Rolf Schweiger (PRD/ZG) pour un renforcement du Code pénal. Ce dernier réclame que le visionnement d'images à caractère pédophile soit puni de la même manière que le téléchargement. Il souhaite en outre obliger les fournisseurs d'accès à conserver les fichiers journaux de leurs clients durant douze mois au lieu de six. Ces mêmes fournisseurs d'accès devraient aussi avoir l'obligation de proposer gratuitement des programmes permettant de filtrer les contenus du web. Enfin le texte demande aux hébergeurs de contrôler régulièrement leurs serveurs. Le Conseil fédéral a émis de sérieux doutes sur la faisabilité des mesures demandées. La Chambre du peuple devra se prononcer.

● Les détenus d'origine étrangère sont toujours plus nombreux en Suisse. Depuis une dizaine d'années, ils représentent 70 à 80 % de la population carcérale. Selon des chercheurs bernois, cette évolution s'expliquerait par le fait que les Suisses peuvent bénéficier d'autres types de sanctions et purger leur peine en milieu ouvert. Les étrangers, au contraire, présentent un plus grand danger de fuite et ne peuvent donc en profiter. Ces conclusions émanent d'une étude réalisée dans le cadre du Programme national de recherche « Intégration et exclusion ».



LIBRE CIRCULATION

● La libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, entrée en vigueur en 2002, n'a pas entraîné le chômage et les baisses de salaires redoutés. C'est la conclusion du deuxième rapport de l'Observatoire de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. En matière d'emploi, les travailleurs immigrés sont venus compléter la main-d'œuvre indigène, généralement sans la remplacer ni l'évincer. Si l'immigration en provenance de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) a quelque peu augmenté, celle en provenance des États tiers s'est ralentie. Autre indication : le niveau de qualification moyen des travailleurs provenant de l'UE et de l'AELE est très élevé. Quant à l'évolution des salaires, elle n'a pas été freinée depuis 2002.

FINANCES

● Le Contrôle fédéral des finances (CDF) veut mettre en place avant la fin de l'année un système d'alerte contre les fraudes dans l'administration. Ce système sécurisé et anonyme sur Internet permettra à tous de dénoncer des irrégularités. Le CDF entend, suivant les possibilités, établir un lien sur le portail d'entrée www.admin.ch afin de permettre aux délateurs de se manifester. Des discussions sont en cours avec la Chancellerie fédérale. S'il devait esayer un refus, le CDF placerait un lien sur sa propre page d'entrée.

● La Confédération veut sévir en édictant une ordonnance contre les camionneurs qui resquillent la redevance poids lourds. L'État perd une dizaine de millions de francs chaque année à cause des astuces d'entrepreneurs de transports indélicats. Avant de se voir retirer les plaques d'immatriculation, certains transporteurs se mettent en faillite. Ils créent ensuite une nouvelle entreprise et remettent à zéro le compteur de la redevance poids lourds en louant une partie des véhicules. Les faillites en cascades de transporteurs ont attiré l'attention des autorités. Une nouvelle ordonnance devrait être mise en consultation sous peu pour mettre fin à ces agissements. Les loueurs de camions devraient en outre être rendus responsables solidairement des montants de redevance dus à la Confédération.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

Trains de montagne suisses

C'est le titre d'un petit guide édité en français, allemand et anglais qui fait le tour des régions suisses et de leurs lignes de chemin de fer. Histoire, profils des lignes, renseignements pratiques, mais aussi shopping, gastronomie, plans de villes, carte dépliante, mots utiles dans les différentes langues nationales, ces guides sont très complets et tiennent facilement dans la poche. JPM Publications SA, 12 avenue William Fraisse, CH-1006 Lausanne. Internet : www.jpmguides.com

